

## Capacités d'accueil en MMOP à la rentrée 2022 et proportion minimale de LAS2

---

Dans un message adressé, le 18 mai 2021, à l'ensemble des présidents d'université, la DGESIP nous demande de nous prononcer sur deux questions, et ce, « afin que les étudiants qui s'apprêtent à s'inscrire en PASS ou LAS soient en capacité de faire des choix d'orientation éclairés pour la prochaine rentrée » :

« 1) les capacités d'accueil minimales en deuxième année MMOP à la rentrée 2022. Ces capacités d'accueil minimales doivent être au moins équivalentes aux capacités globales de cette année (numerus clausus + numerus apertus + passerelles) et feront l'objet d'un nouveau vote les arrêtant définitivement avant la fin de l'année civile après détermination de la trajectoire territoriale de formation avec l'ARS.

2) la part minimale des LAS2 parmi cette promotion de deuxième année afin de garantir l'existence d'une réelle deuxième chance. Cette part minimale fera également l'objet d'un nouveau vote les arrêtant définitivement avant la fin de l'année civile.

Compte tenu de l'importance de ces éléments, la Ministre souhaite que ces deux informations soient votées lors du prochain conseil d'administration de votre université pour être communiquées immédiatement ensemble à l'ensemble des étudiants. »

Après consultation des doyens des facultés de santé et des directrices des écoles de sages-femmes, le conseil d'administration fixe les capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> année des études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie en vue de la rentrée 2022, comme suit :

- 1) s'agissant des capacités d'accueil en MMOP, de retenir ce qui a été présenté et discuté lors du Comité Régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé (ONDPS), organisé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est le 22 avril 2021.  
Ainsi, pour la rentrée 2022, le nombre total de places en MMOP sera égal à 350 en médecine, 131 en pharmacie, 101 en odontologie et 60 en maïeutique, soit un **total de 642 places** (équivalent à celui retenu pour la rentrée 2021 et pour les mêmes raisons de nécessaire maintien de qualité de la formation, compte tenu des moyens humains disponibles) ;
- 2) pour ce qui est de la part minimale de LAS2 parmi cette promotion, de retenir ce qui est prévu dans les textes réglementaires (article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019), à savoir **au moins 30 % de candidats** avec 120 ECTS, sachant que, parmi ces candidats inscrits en LAS2, il y aura, à la fois, des anciens étudiants de PASS et des anciens étudiants de LAS1.

Extraits du diaporama du Comité Régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé, qui s'est réuni sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé le 22 avril 2021.



**Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025)**

Propositions facultaires d'évolution des ouvertures de postes en médecine (attente arrêté ministère)

Subdivision	Médecine					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
NANCY	350	350	350	350	370	1770
REIMS	220	225	225	230	230	1130
STRASBOURG	292	292	292	292	292	1460

Atteinte partielle des objectifs de professionnels à former à l'horizon 2035 car pas de rattrapage de la densité nationale selon les projections DREES

**Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025)**

Propositions facultaires d'évolution des ouvertures de postes en Odontologie

Subdivision	Odontologie					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
NANCY	101	101	101	101	101	505
REIMS	75	75	83	83	83	399
STRASBOURG	92	92	92	92	92	460

Atteinte des objectifs de professionnels à former à l'horizon 2035 selon les projections DREES

**Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025)**

Propositions facultaires d'évolution des ouvertures de postes en Pharmacie

Subdivision	Pharmacie					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
NANCY	131	131	131	131	131	655
REIMS	92	85	85	85	85	432
STRASBOURG	132	132	132	132	132	660

Atteinte des objectifs de professionnels à former à l'horizon 2035 selon les projections DREES

**Objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former (2021-2025)**

Propositions d'évolution des ouvertures de postes en Maïeutique

Subdivision	Maïeutique					TOTAL
	2021	2022	2023	2024	2025	
NANCY	55	55	55	55	55	275
REIMS	29	29	29	29	29	145
STRASBOURG	33	33	33	33	33	165

Atteinte des objectifs de professionnels à former à l'horizon 2035

Objectif REIMS pour 2021 : 35 dont 1 passerelle  
Objectif NANCY et METZ pour 2021 : 60 dont 2 passerelles  
Objectif STRASBOURG pour 2021 : 33 dont 2 étudiants étrangers, 2 LAS, 1 passerelle (sources : réunion universitaire du 26 mars 2021)